

ANNONCES. — L'Administration et les Fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces. — ANNONCES

Ministère des travaux publics.

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

ROUTES NATIONALES

Entretien des chaussées empierrées.

FOURNITURE DE PIERRES CASSÉES

Le jeudi 1^{er} septembre 1927, à quinze heures, il sera procédé, à la préfecture de l'Aube, à l'adjudication publique des travaux ci-après désignés :

1^{er} LOT

Fourniture de pierres cassées pour la route nationale n° 49, entre les points 121 k. et 126 k. 468.

Dépenses à l'entreprise..... 110.480 »
Dépenses en régie et somme à valoir 4.520 »

Total 112.000 »

Cautionnements : provisoire, 500 fr.; définitif, néant.

2^e LOT

Fourniture de pierres cassées pour la route nationale n° 60, entre les points 19 k. 600 et 22 k. 200.

Dépenses à l'entreprise..... 57.200 »
Dépenses en régie et somme à valoir 800 »

Total 58.000 »

Cautionnements : provisoire, 300 fr.; définitif, néant.

3^e LOT

Fourniture de pierres cassées pour la route nationale n° 71, entre les points 22 k. 600 et 26 k.

Dépenses à l'entreprise..... 45.900 »
Dépenses en régie et somme à valoir 600 »

Total 46.500 »

Cautionnements : provisoire, 250 fr.; définitif, néant.

On peut prendre connaissance des pièces des projets tous les jours ouvrables :

1^o Dans les bureaux de la préfecture (3^e division), de neuf heures à douze heures, et de quatorze heures à dix-huit heures;

2^o Dans les bureaux de M. Vauthier, ingénieur ordinaire, à Troyes (ancien évêché), de neuf heures à douze heures, et de quatorze heures à dix-sept heures.

Les candidats à l'adjudication doivent présenter les pièces réglementaires, dans les délais prescrits par l'affiche d'adjudication, à M. Lantenois, ingénieur en chef des ponts et chaussées (ancien évêché), à Troyes.

MARINE NATIONALE

Ouverture des offres à Brest, le 29 août 1927.

Marché de gré à gré pour la fourniture de :

Savon mou.

Importance : 7.050 kilogr.

Cautionnement : 5 p. 100 de la valeur de la fourniture.

Durée du marché : deux mois.

Pour plus amples renseignements, voir le cahier des charges à Brest, intendance maritime (service des approvisionnements de la flotte), et à Paris, ministère de la marine (bureau des approvisionnements).

MARINE NATIONALE

PORT DE BREST — DIRECTION DES CONSTRUCTIONS NAVALES — SERVICE DES MARCHÉS

Fourniture de :

Boulons, écrous et vis ajustés en laiton.

Marché de gré à gré.

Offre de prix jusqu'au 25 août 1927.

Renseignements, adresse ci-dessus. — N° à rappeler : 5375.

MARINE NATIONALE

ADJUDICATION à Brest, le 31 août 1927.

Pour la fourniture de :

Fer-blanc brillant en feuilles.

Importance : 8.133 kilogr.

Cautionnement : 5 p. 100 du montant de la soumission.

Durée du marché : trois mois.

Pour plus amples renseignements, voir le cahier des charges à Brest, intendance maritime (service des approvisionnements de la flotte), et à Paris, ministère de la marine (bureau des approvisionnements).

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

(Art. 1^{er} du décret du 16 août 1901.)

13 juillet 1927. SYNDICAT DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS COMMUNS AUX PROPRIÉTAIRES DU PLATEAU DE SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS. But : faire respecter, d'accord avec les lois, les intérêts collectifs de ses adhérents, entreprendre, si ses moyens le lui permettent, les travaux pour lesquels elle obtiendrait l'autorisation d'exécution, ne se substituer pas au lotisseur pour l'aménagement et la viabilité. Siège : 39, avenue du Plessis, à Sainte-Genève (Seine-et-Oise).

Déclaration du 18 juillet 1927. AMICALE SAINTE-HELENE. But : faciliter à ses membres leurs relations d'amitié, s'entraider mutuellement, soutenir leur école. Siège social : école libre, Boisy-sous-Saint-Yon (Seine-et-Oise).

20 juillet 1927. SOCIÉTÉ DE CHASSE LA SAINT-LINOISE. But : répression du braconnage. Siège : Saint-Lin (Deux-Sèvres), chez le secrétaire.

Déclaration préfecture de Melun 26 juillet 1927. DEUXIÈME COMPAGNIE D'ARBALÈTE A CLAYE (Seine-et-Marne).

Siège : 49, Grande-Rue (terrain de tir).

But :
Encouragement au tir de l'arbalète.

Société de chasse de Villaz. Siège : à Villaz (Haute-Savoie), chez le président. But : défense des intérêts des chasseurs et protection du gibier. Déclarée le 30 juillet 1927.

30 juillet 1927. LA CONCORDE. Siège : Condelle (P.-de-C.), presbytère, patronage Notre-Dame-de-Lourdes. But : patronages et sports.

30 juillet 1927. ASSOCIATION DES ANCIENNES ÉLÈVES DE L'INSTITUTION DELFÉVILLE. Objet : relations de bonne amitié, services mutuels, appui pour prospérité institution.

Siège : Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), rue Mauté-Lelassaux, n° 3.

Déclaration du 30 juillet 1927. SOCIÉTÉ ARTISTIQUE DES MÉNÉSTRELS DE LA PAIX. But : éducation populaire, sociale et pacifiste. Siège : 41, rue de Boulainvilliers, Paris (10^e), président : M.-S. de Woronow.

1^{er} août 1927. UNION NATIONALE DES COMBATTANTS, SECTION DE RACHES, n° 3511. Siège : rue Nationale, Raches, chez George Décatoire. Objet : maintien des liens de camaraderie et solidarité qui ont uni les anciens combattants de 1914-1918 et des campagnes coloniales, défense des droits de ses adhérents, culte de la mémoire des camarades morts pour la France.

1^{er} août 1927. SOCIÉTÉ DE BATTAGE DE LA GRANDE-TRANCHÉE, LA BISSIÈRE ET MALASSIS. But : battage des grains. Siège : domicile du président, les Alleuds (Deux-Sèvres).

3 août 1927. CHASSE COMMUNALE DE FRANS (Ain). But : répression braconnage, repeuplement. Siège social : domicile du président.

Déclaration du 5 août 1927. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE REGNAUVILLE (Pas-de-Calais). But : répression du braconnage et conservation du gibier sur le territoire. Siège : café Maillard.

Déclaration : 7 août 1927. MUTUELLE DES CHASSEURS ET AGRICULTEURS D'ALIXAN (Drôme). Siège : mairie d'Alixan (Drôme).

But :
répression du braconnage, destruction des animaux nuisibles, protection de la propriété privée, repeuplement gibier.

8 août 1927. ÉTOILE SPORTIVE MARSEILLAISE. But : pratique de tous les sports. Siège : bar Louis, 27, rue Sainte-Cécile, Marseille.

10 août 1927. ASSOCIATION DES ÉLÈVES, ANCIENS ÉLÈVES ET AMIS DE L'ÉCOLE NATIONALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES. Objet : relations amicales, aide mutuelle, création de bourses et prêts d'honneur, voyages.
Siège : école nationale des langues orientales vivantes, 2, rue de Lille (Paris 7^e).

Déclaration du 12 août 1927. BOULE AMICALE MICHELET ET 18^e ARRONDISSEMENT. But : développement du sport boules. Siège social : 17, avenue Michelet, Saint-Ouen (Seine).

AVIS A MM. LES OFFICIERS MINISTÉRIELS Liquidateurs, propriétaires et notables commerçants. — La maison Dusauroy, fondée en 1840, se tient gracieusement à leur disposition pour toute expertise, vente, partage de bijoux, 41, boulevard des Capucines, Paris.

BULLETIN
DES ANNONCES LÉGALES OBLIGATOIRES
A LA CHARGE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Le tarif de l'abonnement au BULLETIN DES ANNONCES LÉGALES OBLIGATOIRES à la charge des sociétés financières est fixé, en France, colonies et pays de protectorat français, à 40 fr. pour un an.

Numéro du compte courant des chèques postaux : 10.097, PARIS

Paris. — Imp. des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.